Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-081 – SIGNATURE D'UN BULLETIN D'ADHESION A LA PLATEFORME « AIDES FINANCIERES D'ACTION SOCIALE » (AFAS) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CALVADOS

La CAF du Calvados constitue un partenaire institutionnel majeur de la Ville d'Ifs. Ce partenariat stratégique soutient l'action municipale dans plusieurs domaines d'intervention prioritaires tels que la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et le logement. À ce titre, la CAF du Calvados apporte son concours financier au fonctionnement et au développement des structures et services relevant de ces champs d'intervention, parmi lesquels figurent le relais petite enfance, la crèche municipale, les accueils collectifs de mineurs péri- et extrascolaires ainsi que le centre socioculturel. Le soutien financier accordé par la CAF en fonctionnement représente ainsi plus d'un million d'euros chaque année.

La plateforme AFAS de la CAF est un espace numérique sécurisé permettant aux partenaires habilités de déclarer et de consulter des données relatives à la gestion des équipements, de justifier des contrôles de cohérence automatisés et d'accéder à des tableaux de bord statistiques comparatifs. Ce service vise à mieux connaître l'offre proposée aux familles, à adapter les financements à leurs besoins, et à réduire les sollicitations réciproques entre la CAF et ses partenaires. La déclaration régulière sur AFAS des données des services concernés conditionne le déclenchement des versements d'acomptes et de soldes afférents aux financements accordés, selon les modalités de versement préalablement fixées pour les diverses prestations de service de la CAF.

L'accès à cette plateforme est strictement encadré : seuls des agents expressément habilités, selon des statuts définis (fournisseur, approbateur ou consultant de données), peuvent y accéder, après signature d'une fiche d'habilitation par le Maire. La convention initiale d'accès à cette plateforme, conclue en 2017 entre la Ville d'Ifs et la CAF du Calvados, fixait un plafond de 10 utilisateurs pour le compte de la Ville. La Ville d'Ifs a atteint ce plafond actuellement autorisé, l'ensemble des agents enregistrés étant bien des agents en fonction. Afin de permettre à la commune de continuer à faire évoluer son organisation sans se heurter à cette limite à un moment inopportun, la CAF propose à la Ville de souscrire un nouveau bulletin d'adhésion portant ce plafond à 50 utilisateurs.

Cette élévation du seuil constitue une mesure de souplesse et d'anticipation : elle n'a pas vocation à habiliter 50 agents, mais à offrir à la commune la capacité d'adapter ses accès en fonction de ses besoins réels, sans avoir à engager une nouvelle procédure dans l'urgence.

Il est de fait proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau bulletin d'adhésion au service d'Aides Financières d'Action Sociale de la CAF.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la Convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » (convention n° 35) signée entre la CAF du Calvados et la Ville d'Ifs le 6 juin 2017 ;
VU la Convention Territoriale Globale 2026-2030 conclue entre la Ville d'Ifs et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados le 6 janvier 2026 ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT que la convention initiale régissant l'accès à la plateforme Aides Financières d'Action Sociale de la CAF, conclue entre la CAF du Calvados et la Ville d'Ifs le 6 juin 2017, fixait à 10 le nombre maximal d'utilisateurs autorisés pour le compte de la Ville ;

CONSIDERANT que ce plafond d'utilisateurs autorisés sur la plateforme AFAS est désormais atteint et que les besoins d'utilisation d'AFAS pour le compte de la Ville sont susceptibles d'évoluer ;

CONSIDERANT qu'il est préférable d'anticiper cette évolution plutôt que d'y répondre dans l'urgence ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la plateforme AFAS de la CAF portant à 50 le seuil d'utilisateurs habilités, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce service, et notamment les fiches d'habilitations des agents concernés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-081

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-12-14.00 (MI270087712)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-081-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature d'un bulletin d'adhésion à la plateforme " Aides Financières d'Action Sociale " (AFAS) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados

Date de décision : 29/05/2026

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-081.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26 à 13:53**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26 à 14:12**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26 à 14:16**	